



Convocation à 150km de chez moi avec menaces de licenciement

Par **Kmille**, le **21/06/2008** à **12:44**

je travaille dans ma ville, pose d'affiches. la direction de mon entreprise est située à 150km de chez moi. j'ai déjà reçu deux fois une convocation à la direction avec menaces d'avertissement et licenciement, sous forme de lettre recommandée avec AR. deux fois j'étais en arrêt maladie à la réception de ces courriers. j'aimerais savoir...rnrn1. si on a le droit de me convoquer ainsi avec ces menaces sans m'en donner la raison exacte écrite (au tel on me répond systématiquement que je n'ai pas à savoir et qu'on me dira cela sur place).rn2. quelles sont mes obligations quant à cette convocation: suis-je contrainte d'y aller en dehors de mes jours de travail? par exemple si je suis en congés ou en maladie, par exemple, ou si simplement je suis absente (je ne travaille que les lundi et jeudi sûrs, les autres jours ouvrés ce sont des activités annexes rares, et je ne suis payée qu'à la tâche, je n'ai aucune indemnité d'abstretintes)? et ai-je le droit de refuser d'aller à cette convocation (par exemple si je n'en ai pas la raison écrite): j'en ai pour près de 4 heures de route aller-retour (montagnes sur le trajet), et on ne me paie qu'une partie de mon temps de trajet (2 heures environ)